

1.1 L'examen Entraîneur Fédéral

Organisation générale de l'examen Entraîneur Fédéral

Les sessions d'examen sont organisées, en fonction des besoins, par les structures régionales ou de zones. Le jury est présidé par le Directeur Technique National ou son représentant désigné à cet effet. La composition du jury est faite sur la base de deux membres minimum par sous-commission. Les membres du jury sont au minimum titulaires du diplôme Entraîneur Fédéral (jusqu'à 50% de l'effectif et à condition d'exercer en binôme avec un titulaire du BEES).

Conditions d'inscription

Pour être candidat, il faut :

- Etre licencié traditionnel à la FFTT
- Etre Entraîneur Régional
- Avoir le diplôme d'arbitre régional
- Avoir suivi la formation Entraîneur Fédéral
- Etre classé au minimum 50 (mise en application 1^{er} septembre 2007)

Les entraîneurs déjà titulaires du diplôme Entraîneur Fédéral ou « 35 Technique » ne peuvent pas se représenter à l'examen.

Consignes au président de jury

Vous veillerez à attacher de l'importance à l'organisation et aux modalités d'évaluation des candidats afin que nous conservions, pour cet examen, une unité de fond et de forme sur le territoire national.

Epreuves

L'examen se compose de deux épreuves : l'épreuve 1 coefficient 2, et l'épreuve 2 coefficient 1.

Epreuve 1 : Analyse de jeu et construction de séance

But de l'épreuve : Analyser le jeu d'un compétiteur, désigné au début de l'épreuve par le jury, lors d'une partie de 10 minutes. Déterminer, sur la base de cette analyse, un objectif de travail pour le compétiteur, construire et conduire une séance adaptée à ce thème et au compétiteur.

Durée de l'épreuve : 60 minutes

Organisation de l'épreuve :

Après désignation du compétiteur-support le candidat dispose :

- de 10 minutes d'observation. Durant cette période, le candidat :
 - observe la partie ;
 - établit un diagnostic de la partie et du compétiteur ;
 - détermine les conseils qu'il aurait donnés au compétiteur lors des périodes de capitaneat ;
 - définit un objectif de travail pour le compétiteur observé ;
- de 5 minutes d'entretien au cours desquelles le candidat présente :

- ses observations et son analyse de la partie ;
- les conseils qu'il aurait donnés au compétiteur lors des périodes de coaching ;
- l'objectif de travail pour le compétiteur. Le jury peut ne pas accepter l'objectif proposé par le candidat s'il juge que celui-ci n'est pas adapté pour le compétiteur. Dans ce cas, il en propose un autre et en tient compte dans la note finale ;
- de 20 minutes de travail individuel pour construire une séance d'une heure (pour le compétiteur observé) en liaison avec l'objectif défini ;
- de 15 minutes pour conduire une séance. Le candidat présente des « morceaux choisis » de la séance. Le jury a la possibilité de demander au candidat de mettre en place des exercices prévus dans la séance ;
- de 10 minutes d'entretien avec le jury pour faire le bilan de sa séance et répondre aux questions du jury.

Epreuve 2 : Démonstration

But de l'épreuve :

- 1/ Le candidat démontre sa capacité à distribuer au panier des balles de différentes natures,
- 2/ Le candidat démontre, après tirage au sort, deux catégories de coups techniques parmi les suivantes :
 1. Les services
 2. Les remises du service court
 3. Les coups d'attaque
 4. Les coups de contre
 5. Les coups de défense

Durée de l'épreuve : 30 minutes pour deux candidats

Organisation :

Chaque candidat dispose de 15 minutes (préparation, démonstration) pour démontrer sa capacité à distribuer au panier de balles et les catégories de coups techniques tirées au sort.

Le candidat donne à son partenaire les instructions relatives aux conditions de réalisation. Le candidat doit démontrer au moins trois fois chaque coup. Il annonce le coup qu'il démontre.

Pour l'épreuve de démonstration le candidat peut utiliser son propre matériel. Toutefois un lot de raquettes est mis à sa disposition.

Liste des coups à démontrer dans chaque catégorie

Remarque préliminaire : si le candidat présente un handicap physique ne lui permettant pas de démontrer l'ensemble des coups, le président du jury pourra prévoir des aménagements de l'épreuve de démonstration.

Pour les sujets de 2 à 5 : la liste des coups à réaliser est pré-déterminée (cf. grille de référence dans ce guide) sauf pour la catégorie « services ». En effet, il est difficile du fait de leur variété d'en définir une liste a priori. Celle-ci présenterait le risque d'une spécialisation de certains services.

Nous avons donc déterminé deux listes de critères : une correspondant aux caractéristiques d'effet et une correspondant aux caractéristiques de placement en profondeur et de vitesse.

Caractéristiques de démonstration des services :

Caractéristiques d'effet	Caractéristiques de placement en profondeur et de vitesse
Sans effet	Court (au moins deux rebonds sur la demi-table adverse)
Coupé	Deux rebonds (le deuxième rebond sur la demi-table adverse s'effectue près de la ligne de fond de table)
Lifté	Long (le rebond sur la demi-table adverse s'effectue près de la ligne de fond de table)
Latéral droit (la balle tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre → geste orienté de la gauche vers la droite)	Rapide
Latéral gauche (la balle tourne dans le sens des aiguilles d'une montre → geste orienté de la droite vers la gauche)	
Dévié (la balle dévie latéralement après son rebond sur la demi-table adverse)	

Le candidat démontre six services présentant une combinaison différente d'une caractéristique d'effet et d'une caractéristique de placement ou de vitesse. Avec ces six combinaisons, le candidat doit démontrer l'ensemble des caractéristiques définies. Trois de ces combinaisons sont démontrées trois fois chacune avec un service du coup droit, et trois de ces combinaisons trois fois chacune avec un service du revers (18 services au total à réaliser : 9 services du coup droit et 9 services du revers).

Exemple de combinaisons possibles :

- Service sans effet et rapide (en revers)
- Service coupé et court (en revers)
- Service latéral droit et long (en revers)
- Service lifté et rapide (en coup droit)
- Service latéral gauche et long (en coup droit)
- Service dévié et deux rebonds (en coup droit)

Remarque : le service long est obligatoirement couplé avec un effet.

5. Les coups de défense	CD	Rv	CD	Rv	CD	Rv	CD	Rv	CD	Rv	CD	Rv	CD	Rv
Défense coupée (avec backside) sur topspin	X	X												
Défense coupée (avec picot ou anti-spin) sur topspin	X	X												
Défense molle	X	X												
Défense latérale	X	X												
Défense haute liftée sur attaque	X	X												
Note proposée														

Grille de recueil pour les services démontrés

Candidat 1				Candidat 2				Candidat 3			
Coup droit		Revers		Coup droit		Revers		Coup droit		Revers	
Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court
Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds
Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long
Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide
Lat G		Lat G		Lat G		Lat G		Lat G		Lat G	
Dévié		Dévié		Dévié		Dévié		Dévié		Dévié	
Candidat 4				Candidat 5				Candidat 6			
Coup droit		Revers		Coup droit		Revers		Coup droit		Revers	
Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court	Ss effet	Court
Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds	Coupé	2 rbds
Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long	Lifté	Long
Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide	Lat D	Rapide
Lat G		Lat G		Lat G		Lat G		Lat G		Lat G	
Dévié		Dévié		Dévié		Dévié		Dévié		Dévié	

Le jury barre les caractéristiques au fur et à mesure que le candidat démontre des services répondant à ces caractéristiques.

P.S : Trois combinaisons sont réalisées avec un service du coup droit, et les trois autres avec un service du revers.

Notation

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Les candidats ayant obtenu au moins 30 points (l'épreuve 1 est coefficient 2) et après délibération du jury, obtiennent le diplôme « Entraîneur Fédéral ».

Attestation de note de démonstration.

Tous les candidats admis reçoivent du Directeur Technique National ou de son représentant une attestation de réussite mentionnant la note obtenue à l'épreuve 2 de démonstration.